

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi, 25 juin 2003, à 20 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Yves Ballard, Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Gabriel Ducharme, Alain Langlois, Lucie Legault, Louise Legault-Choquette, Marc-André Lehoux, André Mc Nicoll, Hélène Roberge, Paul St-Onge, Line Tessier, Alain Villemure ainsi que Hélène Leblanc et Diane Miron, représentantes du Comité de parents.

ABSENCES NOTIFIÉES : madame Anne-Marie Loiselle, messieurs Jean-Louis Lachapelle, Yvan Noël et Jean-François Rabouin.

ÉTAIENT AUSSI ABSENTS : mesdames Huguette Bussièrès, Manon Handfield, Renée Roy et monsieur Pierre Diamond.

Assistent également à cette séance : mesdames Ginette Jacques, directrice générale, Monique Hébert, directrice générale adjointe, Suzanne Séguin, secrétaire générale et messieurs Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Yvan Gauthier, directeur général adjoint, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, France Langlais, directrice par intérim du Service des ressources éducatives et Pierre Massicotte, directeur du Service de l'organisation scolaire.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gabriel Ducharme, président, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-189-06-03 Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal...
4. Affaires relatives à la dernière séance.
5. Parole au public.
6. Affaires reportées et affaires nouvelles :
 - 6.1. Prévisions budgétaires et taux de la taxe scolaire 2003-2004 / adoption
 - 6.2. Annexe B / approbation :
 - Règles de gestion de l'effectif enseignant ;
 - Orientations de gestion pour l'année scolaire 2003-1004 ;
 - Prévisions budgétaires de la masse salariale du personnel enseignant.

6.3. Mandat à la Fédération des commissions scolaires du Québec relativement au dossier de la grève des enseignants de 1983 (Loi 111).

7. Information :

7.1. Accompagnement professionnel / état de situation des écoles et des centres

7.2. Réorganisation administrative du Service des ressources humaines

7.3. Classes DGD (difficultés graves de développement).

8. Affaires diverses.

9. Parole au public.

10. Parole aux membres du Conseil.

11. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL...

Néant.

4. AFFAIRES RELATIVES À LA DERNIÈRE SÉANCE

Néant.

5. PAROLE AU PUBLIC

Madame Chantal Hillinger, parent d'une élève de l'école du Parchemin, déplore le transfert de sa fille dans une école de Chambly pour 2003-2004.

Madame Suzanne Chartrand se joint à l'assemblée.

Compte tenu du «boum» immobilier qui a cours dans la ville de Carignan, elle demande qu'une solution permanente et durable soit envisagée afin d'éviter ces transferts d'élèves et ce, dans l'intérêt des enfants.

6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :

6.1 Prévisions budgétaires et taux de la taxe scolaire 2003-2004 / adoption

Le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, présente le dossier du taux de la taxe scolaire 2003-2004.

Considérant que conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Patriotes doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2003-2004;

Considérant que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 11 069 218 714 \$, en conformité avec la loi et les règles budgétaires 2003-2004;

Considérant que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35 \$;

Considérant que ce taux respecte les limites prévues par la loi;

C-190-06-03 Il est proposé par monsieur Yves Ballard d'adopter le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette de la Commission scolaire des Patriotes et de le transmettre au ministre de l'Éducation.

Que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Pierre Charland présente ensuite le dossier des prévisions budgétaires 2003-2004.

Considérant le projet de règles budgétaires 2003-2004 soumis à la consultation par le ministère de l'Éducation;

Considérant le délai de consultation et la date tardive pour effectuer cette opération d'envergure;

Considérant les engagements contractuels que la Commission scolaire des Patriotes a dû réaliser dans le respect des conventions collectives en vigueur;

Considérant la situation financière de la Commission scolaire des Patriotes, notamment en formation professionnelle;

Considérant l'effort de compression de plus de trois millions de dollars (3 000 000 \$) demandé à la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant que le projet de règles budgétaires 2003-2004 est inéquitable lorsqu'il nous retire les allocations compensatoires 2002-2003 pour changement de modèle d'allocation sans nous redonner les allocations du nouveau modèle, tels transport scolaire – rapport Roche, allocation pour éloignement et dispersion, etc.;

C-191-06-03 En conséquence, il est proposé par madame Suzanne Chartrand :

- de dénoncer l'effort de compression demandé à la Commission scolaire des Patriotes;
- de demander au ministère de l'Éducation de revoir le modèle d'allocation des ressources 2003-2004 afin de corriger les iniquités pour la Commission scolaire des Patriotes;
- de demander au Gouvernement du Québec de réaffirmer sa volonté de prioriser le secteur de l'éducation préscolaire, primaire et secondaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Annexe B / approbation :

- **Règles de gestion de l'effectif enseignant**
- **Orientations de gestion pour l'année scolaire 2003-2004**
- **Prévisions budgétaires de la masse salariale du personnel enseignant**

Le directeur général adjoint, monsieur Yvan Gauthier, présente le dossier susmentionné.

Considérant l'importance de procéder à l'organisation scolaire de la prochaine année dans les meilleurs délais;

Considérant la recommandation unanime du comité consultatif de gestion et du comité de suivi à l'annexe B;

Considérant les amendements de concordance apportés aux règles de gestion de la masse salariale du personnel enseignant;

Considérant la formalisation du processus d'organisation scolaire actuel dans une procédure de formation des groupes;

Considérant l'équilibre de la masse salariale du personnel enseignant assuré par la recommandation de partage de cette masse salariale;

Considérant le financement a priori des petites écoles et de l'adaptation scolaire assuré par cette recommandation de partage déposée;

Considérant l'équité de la formule de partage recommandée par la direction générale;

C-192-06-03 Il est proposé par monsieur Alain Villemure :

- d'adopter les règles de gestion de la masse salariale du personnel enseignant pour l'année scolaire 2003-2004;
- d'adopter les règles de formation des groupes pour l'année scolaire 2003-2004;
- d'adopter les règles de partage de la masse salariale du personnel enseignant pour l'année scolaire 2003-2004;
- et de déposer lesdits documents à l'annexe ACC-025-06-03.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3 Mandat à la Fédération des commissions scolaires du Québec relativement au dossier de la grève des enseignants de 1983 (Loi 111)

Le président, monsieur Gabriel Ducharme, présente le dossier susmentionné.

Considérant les poursuites entreprises par les syndicats d'enseignants afin d'obtenir remboursement des coupures réalisées sous l'effet de la Loi 111 lors de la grève de 1983 ;

Considérant les jugements rendus par les tribunaux sur cette question ;

Considérant la volonté gouvernementale de régler ce différend ;

Considérant qu'il s'agit essentiellement d'un débat entre le gouvernement et la CSQ et qu'il n'implique aucun enjeu local ;

C-193-06-03 Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

- Que la Fédération des commissions scolaires du Québec soit mandatée pour représenter la Commission scolaire des Patriotes dans ce dossier afin d'obtenir un règlement national sur cette question ;
- Qu'à cette fin, la Fédération obtienne de chacune des commissions scolaires le mandat de les représenter ;

- Que la Fédération veille au respect des contraintes et difficultés administratives que générera le règlement de ce dossier près de 20 ans après sa naissance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. INFORMATION :

7.2 Réorganisation administrative du Service des ressources humaines

Le directeur du Service des ressources financières et du Service des ressources humaines par intérim présente l'organigramme intérimaire des ressources humaines et financières. Il reçoit aussi les commentaires et les questions de mesdames et messieurs les commissaires.

Le président, monsieur Gabriel Ducharme, remercie monsieur Charland d'avoir accepté le mandat temporaire à la direction du Service des ressources humaines.

Monsieur Paul St-Onge se joint à l'assemblée.

7.3 Classes DGD (difficultés graves de développement)

La directrice par intérim du Service des ressources éducatives, madame France Langlais, présente l'état de situation des classes DGD à la Commission scolaire des Patriotes.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant.

9. PAROLE AU PUBLIC

Le président, monsieur Gabriel Ducharme, demande à madame Hillinger si elle désire intervenir à nouveau. Elle souhaite que le président puisse l'accompagner à sa rencontre prévue avec la députée de son secteur la semaine prochaine.

7.1 Accompagnement professionnel / état de situation des écoles et des centres

La directrice générale, madame Ginette Jacques, présente le dossier susmentionné.

Huis clos

C-194-06-03 Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Madame Louise Legault-Choquette quitte l'assemblée.

Retour à l'assemblée publique

C-195-06-03 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian que l'assemblée redevienne publique.

La directrice générale adjointe, madame Monique Hébert et le directeur général adjoint, monsieur Yvan Gauthier font état des faits saillants qui ont caractérisé l'accompagnement professionnel à leurs écoles et aux centres en 2002-2003.

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Des félicitations sont adressées à la directrice générale ainsi qu'à l'équipe des cadres pour le travail effectué durant l'année 2002-2003.

Des commentaires sont apportés quant à la gestion des critères d'inscription des élèves et à leur application pour les années à venir.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-196-06-03 À 23 h 25, il est proposé par madame Hélène Roberge de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

président

secrétaire générale

SS/ag